

REP Nivelles

Dimanche 13 septembre 2026

Critérium série B

- Le tournoi, autorisé sous le numéro : TRBBW006-2627, est ouvert à tous les affiliés de la FRBTT ainsi qu'aux affiliés des autres fédérations reconnues par l'ITTF (le joueur étant assuré par sa fédération).
- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la FRBTT.
- Le tournoi aura lieu à la salle du REP Nivelles, rue des Heures Claires, 46 à 1400 Nivelles.
- Il sera fait usage de balles blanches en plastique de la marque HANNO (inscription bleue).
- Le tournoi se déroulera sur 16 tables bleues de la marque SPONETA.
- Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries, obligatoirement celle de son classement et celle immédiatement supérieure. S'il veut s'inscrire dans deux séries, un E6 devra le faire en série E6/NC et en série E. La série D ne lui sera donc pas ouverte.
- Les Dames peuvent s'inscrire en 'Messieurs'.
- Les participants seront répartis en poules.
- Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final, lequel se disputera par élimination directe.
- Le coût d'inscription est fixé à 8 € pour une série et 15 € pour deux séries. Le montant est à régler sur place.
- Pour vous inscrire : cliquez sur le lien <https://tournois-bbw.be/home> jusqu'au jeudi 10 septembre 2026 à 23H59. En cas de problèmes, veuillez-vous adresser à Sacha Paulis (GSM : 0473/948786, mail : sacha.paulis@ctthamme-mille.be) et Smets Alexandre (GSM : 0485/847575, mail : cpa.bbw0@gmail.com).
- Plus aucune inscription ne pourra être acceptée après la clôture des inscriptions !
- Les joueurs doivent se présenter à la table du juge-arbitre 30 minutes avant le début de leur série.
- Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.
- Le Juge-Arbitre pourra prendre toutes les mesures utiles au bon déroulement de la compétition.
- Les derniers de poule et les perdants des tours finaux devront arbitrer un match désigné sous peine d'amende. Tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15,00 €.
- Jouer dans une 2^{ème} série sans être dans sa série de classement sera sanctionné de 25 € d'amende.
- Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €.
- Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 € même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.
- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'amende.
- Lors d'un évènement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs, à moins qu'il n'envoie une attestation médicale endéans les 48 heures après l'évènement au juge arbitre ou à toute autre personne désignée pour ce fait par le comité compétent. S'il ne présente pas d'attestation médicale dans les délais, les matchs non joués seront enregistrés comme défaites. Le joueur dont l'adversaire a déclaré WO sans attestation médicale qui justifie son abandon, se verra attribuer une victoire sur sa fiche individuelle.
- Dans tous les cas de figure, les droits d'inscription restent dus.
- Les matchs se joueront en 3 sets gagnants de 11 points.
- Des prix en espèces récompenseront les 4 premiers de chaque série.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.
- Seule personne de contact le jour de la compétition : le juge-arbitre Sacha Paulis (GSM : 0473/948786, mail : sacha.paulis@ctthamme-mille.be).

Horaires des séries :

- 9h : D - 11h00 : E6-NC - 13h00 : C - 15h30 : E - 17h30 : B

Directeur du tournoi :

Fernando Endo (fernando.endo@yahoo.com.br; 0499/890660)